



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Contact ASF France
35 rue Ozenne - 31000 Toulouse
Tel. 05.34.31.17.83
Fax 05.34.31.17.84
eherisson_asf@yahoo.fr

Septembre 2007
Lettre d'information

*« Pour que le crime ne paie plus et ne profite plus à personne.
Parce que nous ne pouvons admettre que notre monde devienne sans foi ni loi. »*

François CANTIER, Président d'ASF France

LIBYE : Les otages enfin libres après plus de 8 ans de calvaire !



ASF France a exprimé son immense soulagement de voir ces six personnes enfin libres.

Dès leur retour, nous avons repris contact avec eux et François CANTIER, Président D'ASF France, s'est rendu en Hollande pour y accueillir ACHRAF Hojouja, le médecin palestinien, de retour auprès de sa famille.

Il s'agit maintenant de déterminer quelles suites donner à l'injustice qu'ils ont subie et à, ce qui fût pour eux durant huit ans et demi, un véritable calvaire.

Leur premier souhait est d'être définitivement lavés de tout soupçon.

Leur second vœu est de voir les auteurs et complices des crimes dont ils ont été victimes poursuivis.

C'est à ce travail que s'est attelé, dès la fin du mois de juillet, Avocats Sans Frontières France.

Merci aux équipes de défense en Libye, en Bulgarie et en France : les avocats F.CANTIER, I.PANEFF, A.ALEXIEF et E.ALTIT, assistés de A.ABDELHAFID, R.MANSUR, Y.KOLEVA, A.VEZINET et E.HERISSON.

Merci aux organisations professionnelles et ordinales françaises et internationales **Merci** à tous les collectifs, notamment le Collectif Sibel et ECPM

Merci aux scientifiques, aux 114 prix Nobel, aux professeurs Montagnier et Colizzi **Saluons** enfin la mobilisation de l'opinion publique et l'implication des diplomates

SANS LA MOBILISATION DE TOUS, CETTE LIBÉRATION N'AURAIT JAMAIS PU AVOIR LIEU.

Des victimes, des coupables, des tortionnaires, des chefs d'Etat, respectables et voyous, des innocents enfin, contraints sous la torture d'avouer des crimes que leurs accusateurs avaient commis :

C'EST L'AFFAIRE DES 5 INFIRMIÈRES BULGARES ET DU MÉDECIN PALESTINIEN

*« Leur innocence n'est plus à établir ; après les scientifiques c'est le fils du Pdt Kadhafi qui l'a reconnue !
Et comble du cynisme, en affirmant que la conclusion de cette affaire était un bon deal pour son pays !
Et nos chefs d'entreprise de se précipiter pour signer d'inoffensifs contrats de vente d'armes ou de transfert de technologie nucléaire !*

Mais dans quel monde sommes nous ?

De crime et d'argent ; de crimes pour de l'argent !

Quel exemple pour la jeunesse : la prise d'otage, la torture et le viol érigés comme outils de négociation !

Bien sûr il fallait obtenir leur libération et au plus vite ; bien sûr il fallait que des responsables politiques au plus haut niveau s'emparent de ce dossier et le mènent à bien. Ils l'ont fait et nous leur en sommes reconnaissants.

*Mais fallait-il que cette merveilleuse nouvelle s'accompagne de ce qu'il faut bien appeler des cadeaux ?
Et que dire de l'engagement pris par ces innocents, sous la houlette des négociateurs occidentaux, d'accepter leurs condamnations et de renoncer à tout recours contre l'Etat libyen et ses responsables ?*

Que faire pour ne pas baisser les bras, pour ne pas proclamer vainqueurs les criminels ?

Puisque les Etats sont impuissants à combattre cette forme de criminalité c'est aux citoyens de prendre le relais.

Nos Etats démocratiques ont des comptes à leur rendre tout autant que leurs entreprises. Mobilisons-nous autour de leurs organisations afin de faire échec à cet outrageant marchandage.

C'est ce que propose sans plus tarder Avocats Sans Frontières France. Pour que le crime ne paie plus et ne profite plus à personne.

Parce que nous ne pouvons admettre que notre monde devienne sans foi ni loi. »

François CANTIER, le 06 aout 2007.



Projet NIGERIA



En juillet, a eu lieu une mission composée de 5 avocats :

E. De Vaucresson, C. Dewavrin, H. Ouaisi (ASF France) et M. Desalliers et B. Davies (ASF Québec).

1. Lafia : les bénévoles ont poursuivi le travail de suivi des dossiers judiciaires. Une formation des policiers aux Instruments Juridiques Internationaux Protecteurs des Droits de l'Homme a été envisagée.

2. Abuja : les bénévoles ont visité la prison de Kuje et rencontré les acteurs institutionnels.

3. Enugu : une formation de 2 jours a été faite auprès des avocats nigériens du Legal Aid Council - LAC (Bureau d'Aide Juridique) sur les problèmes liés à la garde à vue, le recours et la détention.

Par ailleurs, les avocats d'ASF, dépêchés à Enugu, ont assisté à des **audiences extraordinaires**, ont effectué des **visites de prisons** et tenu une **table-ronde** avec les magistrats.

ASF suit actuellement plus de 50 cas, hommes, femmes, enfants, incarcérés au Nigeria



PROCHAINES MISSIONS

Septembre : Abuja et Lagos, rencontre des partenaires locaux et poursuites des suivis de cas.

Novembre : deux nouvelles formations au profit des avocats du LAC.



INFORMATION Le Barreau de Paris, en partenariat avec ASF France, organise une « Soirée Nigeria »

- * La mission d'ASF au Nigeria
- * Les difficultés liées au travail de la justice au Nigeria : Témoignages

Date : Le mardi 20 novembre 2007 à 20h00 **Lieu :** Barreau de Paris 11 place Dauphine - Paris 01 **Renseignements :** 05.34.31.17.83



Projet COLOMBIE



H. Diribarne et P. Taelman sont parties en mission en août 2007.

Il s'agissait tout d'abord d'assurer un **suivi des cas d'avocats** dans deux régions encore non visitées par ASF France.

Elles se sont donc rendues dans le **Putumayo** et le **Casanare** (voir carte).

La situation dans ces zones est très délicate puisqu'une forte présence de la guérilla et des paramilitaires ne permet pas aux avocats d'exercer leur office avec indépendance et surtout en sécurité.

Il était fondamental pour ASF France de se rendre dans ces zones pour établir un premier constat et adopter les mesures adéquates pour des cas particulièrement difficiles.

La mission ASF France en Colombie a permis de recenser dans les régions de Casanare et Putumayo :

- 7 cas d'avocats menacés**
- 4 cas d'avocats enlevés ou disparus**
- 5 cas d'avocats assassinés**

TOUS CES CAS NÉCESSITENT UN SUIVI PARTICULIER ET SOUTENU

Le travail sur place a permis également de poser les jalons du projet 2008-2010 d'ASF France en Colombie.

Le suivi et les différentes actions menées en Colombie depuis 2001, ont permis d'établir un diagnostic des besoins de la profession, particulièrement la nécessité d'aboutir à la création d'ordres professionnels.

Projet soutenu par :

Ministère des Affaires Etrangères, Premier Ministre, Barreaux d'Evry, Rouen, Créteil, Bobigny, Marseille, Angers et Région Midi-Pyrénées.





Projet CAMBODGE

Une mission composée de 7 membres d'ASF France a eu lieu cet été au Cambodge.
3 actions ont pu y être menées :

1. FORMATION DES JEUNES AVOCATS CAMBODGIENS DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DES AVOCATS

Une formation sur le thème **Le Rôle de l'Avocat** a pu être dispensée auprès de 44 stagiaires.

La prochaine formation des jeunes avocats est prévue pour le mois de novembre et portera sur la pratique du nouveau code de procédure pénale, ratifié en septembre.



2. SENSIBILISATION DES ENFANTS DES ORPHELINATS EN PARTENARIAT AVEC ENFANTS D'ASIE ET L'ECOLE DES DROITS DE L'HOMME

A l'occasion des enquêtes menées en province il est apparu que la population accusait une importante méconnaissance de la profession d'avocat. ASF France a décidé de mener une **campagne de sensibilisation**, en commençant par une population vulnérable : les enfants des orphelinats.



Sensibilisation auprès des enfants des orphelinats de Kampot, Kep et Takéo

L'équipe de formateurs, s'est déplacé dans le sud du pays, pour introduire aux enfants la notion de « juste et d'injuste ».

La sensibilisation a touché 258 enfants âgés de 3 à 18 ans.

Les moyens d'action ont été renforcés grâce à un partenariat avec l'Ecole des Droits de l'Homme qui a permis la création et l'utilisation d'outils pédagogiques spécialement destinés aux enfants.

LA MÉTHODE DES MISES EN SITUATION ET DU JEU DE RÔLES A RÉVÉLÉ DES SITUATIONS DIFFICILES.

Les enfants ont simulé des situations de **violences conjugales, parentales, de brutalités gratuites** de la part des adultes dans les lieux publics. Dans les trois orphelinats, les adolescents ont mis en scène des cas de **marchandisation de femmes et de prostitution forcée**.

3. COLLOQUE FORMATION DE SIHANOUKVILLE AVEC LES AVOCATS DE L'AIDE JUDICIAIRE

En partenariat avec le Barreau du Cambodge, ASF France a réuni les avocats du programme d'aide judiciaire à Sihanoukville, dans le cadre d'un colloque de formation autour du thème « **Pratique du Code déontologie** ».

Thèmes abordés pendant le colloque :

- ▶ L'organisation d'un cabinet d'avocat
- ▶ Les relations entre avocat et magistrat
- ▶ Le Code de déontologie
- ▶ Les bonnes pratiques professionnelles
- ▶ Le problème de la corruption

Le prochain séminaire se tiendra à Siem Reap en novembre sur le thème:

« Pratique du code de Procédure pénale »



J.B. SEZE, responsable local d'ASF France au Cambodge, M. JACQUIN, chef de projet et S. NAY, assistant du responsable local

PERENISATION DU PROJET :

DES ACTIONS DE SUIVI ONT ÉTÉ MENÉES PENDANT CETTE MISSION AU CAMBODGE DURANT L'ÉTÉ 2007

Les avocats bénévoles d'ASF France ont visité des avocats cambodgiens dans leur cabinet en province.

Ces visites avaient pour but d'apporter soutien et conseils aux avocats en leur permettant d'exprimer librement leurs difficultés.

Les responsables du projet ont effectué plusieurs visites auprès des bailleurs de fonds et des partenaires locaux.

Ambassade de France, Union Européenne, Barreau du Royaume du Cambodge et Faculté de droit de Phnom Penh.



FORMATIONS ASF France



Renseignements : 05.34.31.17.83
formations_asf@yahoo.fr

INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX

CONTENU

- Identification et définition des IJI.
- Les différents IJI : intérêt et modalités d'utilisation.
- Leur applicabilité en droit interne.
- Leur applicabilité en droit externe : Tribunaux Pénaux Internationaux *Ad Hoc*, Cour Pénale Internationale, Systèmes régionaux et onusiens de protection des Droits de l'Homme.

5 et 6 octobre à Toulouse

COUR PENALE INTERNATIONALE

CONTENU

- Quelle est l'importance de la phase d'enquête et de la mise en état ?
- Quel est le rôle de l'avocat dans ce nouveau système hybride, inquisitoire et accusatoire ?
- Quelle est l'interaction avec les autres acteurs du procès ?

22, 23 et 24 novembre à Paris

**A
C
T
U
A
L
I
T
E**

Les adhérents d'ASF France sont invités à l'Assemblée Générale Samedi 27 octobre 2007 de 9h00 à 13h00 à Toulouse

L'ordre du jour :

- Discours du Président
- Présentation du rapport moral de l'année 2007
- Présentation des comptes 2006 et de la situation financière de 2007
- Plan d'action pour 2008
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Clôture de l'Assemblée Générale

NB : l'après-midi se tiendra le Conseil d'Administration nouvellement élu

Avocats Sans Frontières France bénéficie du soutien de : l'ONU, le Ministère des Affaires Etrangères, le Premier Ministre, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Ecole des Droits de l'Homme, Microsoft, les cabinets Clifford Chance et Allen & Overy ainsi que de nombreux barreaux, conseils généraux et conseils régionaux français.

Toute l'équipe du siège vous remercie de votre lecture et vous invite à soutenir l'association en remplissant le bulletin ci-dessous.
Hugo MOUDIKI JOMBWE Directeur, Alix ARQUILLIERE Coordinatrice des projets Afrique et financements, Caroline VAUTRIN Coordinatrice du projet Cambodge, Magalie GRASSAUD Coordinatrice du projet Amérique Latine, Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER Gestionnaire financier, Elodie HERRISSON Chargée de communication.

BULLETIN DE SOUTIEN

A remplir et à retourner à :
ASF France, 35 rue Ozenne, 31000 Toulouse

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

e-mail :

Oui, je veux soutenir l'action d'Avocats Sans Frontières France

Et je joins un chèque bancaire à l'ordre de *Avocats Sans Frontières France* d'un montant de :

- 30 € 50 € 100 €
- Autre montant :€

Déduction d'impôts : votre don donne directement droit à une réduction d'impôt sur le revenu ; jusqu'à 66% du montant de vos dons n'excédant pas 422 €, au-delà, le taux est de 60% pour un montant de dons pouvant atteindre jusqu'à 20% de votre revenu net imposable.